

L'impact des mesures fédérales sur le travail du Forem

Sans faire preuve de précipitation, il est nécessaire aujourd'hui de faire le point sur les changements pressentis en matière d'emploi et sur l'impact de ceux-ci sur le fonctionnement du Forem.

Depuis plusieurs semaines, le Forem est régulièrement interrogé sur l'impact des nouvelles mesures fédérales en matière d'emploi. Pour rappel, c'est bien entendu à André Antoine, Ministre de l'Emploi et de la Formation, au nom du Gouvernement wallon qu'il appartiendra de décider, en temps opportun, quelles seront les institutions qui devront organiser et appliquer les nouvelles attributions (contrôle de la disponibilité, aides à l'emploi,...).

Néanmoins, le Forem est concerné par cette perspective ce qui justifie qu'il mette ses compétences à disposition du Gouvernement wallon pour proposer des solutions rationnelles aux problématiques à venir. Le Forem se prépare donc à s'adapter, en temps utile, à cette nouvelle donne dans la ligne des profondes réformes qui ont été engagées depuis l'entame de la législature avec, entre autres, un nouveau contrat de gestion et une nouvelle direction qui, de manière inédite, associent mieux que jamais le monde entrepreneurial et le Gouvernement wallon à une mission de service public aussi importante que la remise à l'emploi des personnes sur le marché du travail.

En ce qui concerne le contrôle de la disponibilité

Comme l'a déclaré André Antoine, Ministre de l'Emploi, propos confirmés récemment Marie-Kristine Vanboeckstal, Administratrice générale du Forem, la régionalisation des compétences en matière d'emploi peut être une réelle opportunité pour le Forem dans le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Comme le soulignait également André Antoine lors de la Commission de ce 28 novembre, il semble peu opportun que le contrôle de la disponibilité se fasse par la même personne que l'accompagnement du demandeur d'emploi.

En ce qui concerne la prolongation du stage d'attente

La transformation du Stage d'attente à un stage d'insertion, décidée dans les termes de l'accord budgétaire permettra de dynamiser l'accompagnement du jeune demandeur d'emploi. Cette logique cadre parfaitement avec l'accompagnement personnalisé initié par le Ministre de l'emploi et dans lequel le Forem s'est considérablement investi.

Pour ce qui est du suivi des jeunes, il est important pour le Forem de rappeler que les moins de 25 ans qui sortent des études sont déjà accompagnés dès leur inscription comme demandeur d'emploi. Ils font d'ailleurs l'objet d'un suivi rapproché qu'ils soient ou non en stage d'attente. Conformément au Plan d'accompagnement des chômeurs, le Forem transmet à l'Onem toutes les informations exigées par l'accord de coopération du 30 avril

2004 sur l'accompagnement et le contrôle des chômeurs. Aujourd'hui déjà, le demandeur d'emploi est donc tenu de démontrer sa disponibilité sur le marché du travail.

Contact presse

Stéphanie Wyard

Porte-parole – Relations presse

071/20.67.31

0473/80.66.47

stephanie.wyrd@forem.be

www.leforem.be